



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 20 décembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 2.1, 2.2, 2.3, 10.1, 10.2, Motion.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 23h15.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus** : Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney** : M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du 1.1.1) **Besançon** : M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 0.2), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au 5.6), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA (jusqu'au 1.1.7), Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 5.6), M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.1.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), M. Jean-François GIRARD (à partir du 1.1.1), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.1), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 1.1.6), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 10.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.1), M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER (à partir du 1.1.1), M. Frank MONNEUR (à partir du 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au 10.2), Mme Danièle POISSENOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.7), Mme Françoise PRESSE (jusqu'au 3.2), Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 10.2), M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 5.6), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au 10.2), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN (à partir du 1.1.1), Mme Nicole WEINMAN **Beure** : M. Auguste KOELLER **Boussières** : M. Roland DEMESMAY **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalèze** : M. Christophe CURTY (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.2.6) **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au 1.1.7) **Champagney** : M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins** : M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET) **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE) **Chemaudin** : M. Bruno COSTANTINI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.6) **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 10.2) **Deluz** : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin** : M. André BAVEREL (à partir du 1.1.1), M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) **Fontain** : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE à partir du 1.1.1) **François** : Mme Françoise GILLET **Genes** : Mme Maryse MILLET **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Vèze** : M. Jacques CURTY **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), M. Robert POURCELOT **Marchaux** : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Montfaucon** : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Marcel COTTINY **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 10.2), M. Gérard VALLET **Nancray** : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noiron** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.1.7) **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 1.1.1) **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Saône** : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET (à partir du 1.1.1) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Torpes** : M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier** : M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit** : Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1)

Etaient absents : **Auxon-Dessus** : M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney** : M. Laurent DELMOTTE **Besançon** : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Monique ROPERS, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux** : M. Thierry CHATOT **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Jean-Pierre PROST **François** : M. Claude PREIONI **Grandfontaine** : M. Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte** : M. Jean PIQUARD **Larnod** : Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château** : Mme Séverine MONLLOR **Novillars** : M. Bernard BOURDAIS **Osselle** : M. Jacques MENIGOZ **Pelousey** : M. Claude OYTANA **Pirey** : M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Michel FAIVRE **Routelle** : M. Claude SIMONIN **Thoraise** : M. Jean-Michel MAY **Vorges-les-Pins** : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Bernard MOYSE

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, L. DELMOTTE (à partir du 1.1.1), H. AKODAD (à partir du 1.1.1), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.6), Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.1), B. FALCINELLA (à partir du 1.1.8 et jusqu'au 10.2), J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET (à partir du 1.1.1), J.S. LEUBA (jusqu'au 0.2), M. LOYAT (jusqu'au 10.2), M. OMOURI, E. PEQUIGNOT, D. POISSENOT (à partir du 1.1.8), S. WANLIN (jusqu'au 0.2), Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE, C. CURTY (à partir du 1.2.7), C. PREIONI, M. FELT (à partir du 1.1.1), D. JOLY (à partir du 1.1.1), S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au 1.1.7), J.M. FAIVRE.

Mandataires : G. VERRO, J.P. TAILLARD (à partir du 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.1), J.J. DEMONET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.6), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), B. RONZI (à partir du 1.1.8 et jusqu'au 10.2), J.C. ROY, C. TISSIER (à partir du 1.1.1) N. BODIN (jusqu'au 0.2), M.N. SCHOELLER (jusqu'au 10.2), P. BONNET, J.M. GIRERD, J.F. GIRARD (à partir du 1.1.8), J. SCHIRRER (jusqu'au 0.2), C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, P. CONTOZ, S. COURBET (à partir du 1.2.7), F. GILLET, Y. GUYEN (à partir du 1.1.1), A. BAVEREL (à partir du 1.1.1), M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.7), J.M. BOUSSET.

Délibération n°2012/001990

Rapport n°10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Questions diverses

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 mars 2012, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 29 novembre 2012 a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Bureau du 25/10/2012

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance,

A l'unanimité, le Bureau :

- a nommé Monsieur Jean-Pierre GOVIGNAUX comme secrétaire de séance,
- a approuvé le procès-verbal de la séance de Bureau du 25 octobre 2012.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Garantie d'emprunt - Compétence Habitat (novembre 2012)

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur la demande de garantie d'emprunt, déposée en matière d'habitat par Habitat 25, pour un montant total de 1 739 968,50 €.

Groupement de commandes portant sur les achats et prestations en matière d'informatique et de développement des nouvelles technologies - Convention constitutive et avenants aux conventions des 1^{er} février et 25 août 2011

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la convention constitutive de groupement de commande relative à l'achat de matériels informatiques, logiciels, prestations informatiques, la fourniture de services de téléphonie fixe et mobile, de prestations en matière de télécommunications, reproductions, fournitures informatiques et d'imprimerie, avec la Ville de Besançon, le CCAS, l'Établissement Public Citadelle Patrimoine Mondial, l'Établissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes, la Régie Autonome Personnalisée La Rodia, l'ISBA, le SYBERT et l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,
- a autorisé Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention,
- s'est prononcé favorablement sur les avenants aux conventions des 1^{er} février et 25 août 2011,
- a autorisé Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer ces deux avenants.

Convention constitutive d'un groupement de commandes - Achat, pose, maintenance et vérification réglementaire des appareils de protection contre l'incendie

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à l'acquisition, la pose, la maintenance et la vérification réglementaire des appareils de protection contre l'incendie,
- a autorisé Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention ainsi que tous documents à intervenir dans ce cadre,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à engager, en tant que membre du groupement, toute démarche et procédures nécessaires à la passation du marché par le coordinateur.

Convention constitutive d'un groupement de commandes - Prestations audiovisuelles

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la mise en place d'un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon pour les prestations de reportages audiovisuels,
- a autorisé Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention.

Admission en non-valeur 2012 des créances irrécouvrables

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de 3 275,33 € au titre du Budget Principal et de 9 729,36 € au titre du Budget annexe Déchets.

Constitution d'une provision 2012 pour les garanties d'emprunt consenties à la Société Foncière Habitat et Humanisme

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur la constitution d'une provision d'un montant de 7 363,71 € pour les garanties d'emprunt consenties par le Grand Besançon à la Société Foncière Habitat et Humanisme.

Ressources Humaines

Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement et reconduction d'un Contrat pour une Durée Indéterminée

Renouvellement au poste de chargé d'affaires au sein de la Direction Economie, Emploi et Aménagement (catégorie A)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement d'un agent non titulaire sur le poste de chargé d'affaires à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Renouvellement au poste de technicien système d'information géographique (catégorie B) au sein de la Direction Plan et Information Géographique

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement d'un agent non titulaire sur le poste de technicien système d'information géographique à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Renouvellement au poste de chargée de mission Conseil de Développement Participatif (catégorie A) au sein de la Direction Stratégie et Territoire : transformation d'un CDD en CDI

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent non titulaire sur le poste de chargée de mission Conseil de Développement Participatif à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Recrutement au poste de conseiller juridique en matière de marchés publics au sein de la Direction Administration Générale

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de conseiller juridique en matière de marchés publics à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Renouvellement d'une convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association Mission Locale Espace Jeunes

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association Mission Locale Espace Jeunes,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de mise à disposition.

Renouvellement d'une convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) du Grand Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Grand Besançon,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de mise à disposition.

Avancement de grade

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- la création des grades énumérés,
- la suppression des anciens grades,
- la modification de la liste des emplois permanents correspondants.

Economie, Emploi et Insertion

ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Acquisition d'emprise foncière auprès du Conseil Général du Doubs

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'acquisition d'une emprise approximative de 5 327 m² d'assiette foncière, propriété du Département du Doubs, pour un montant de 79 905 €, augmenté des frais de transaction estimés à 2 500 €,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte relatif à cette acquisition.

ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Acquisition d'emprise foncière auprès de Réseau Ferré de France (RFF)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'acquisition d'une emprise approximative de 1ha 37a 71ca m² d'assiette foncière, propriété de Réseau Ferré de France, pour un montant de 17 865 €, augmenté des frais de transaction estimés à 2 000 €,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte relatif à cette acquisition.

Portes de Vesoul - Rétrocession d'un bien de l'Etablissement Public Foncier (EPF)

MM. DEMESMAY, GOVIGNAUX et MARTIN n'ont pas pris part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la rétrocession de l'EPF au Grand Besançon de la propriété bâtie située 4 chemin des Gravières Blancs à Besançon et cadastrée OP 15 et OP 16, pour un montant estimé à environ 407 000 €,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et autres documents nécessaires à la rétrocession de ce bien.

Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté - Versement d'une subvention de 10 000 €

M. FOUSSERET n'a pas pris part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- a attribué au Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'année 2012,
- a autorisé Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Accompagnement à la création d'activités agricoles - Demande de subvention de l'AFIP

A l'unanimité, le Bureau a attribué une subvention de 6 000 € à l'AFIP en 2012 pour ses actions d'accompagnement à la création d'activités agricoles.

Habitat, Politique de la Ville

Programmation agréments PLS 2012 - 2^{ème} programmation - Opérateurs privés

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur trois demandes correspondant à 21 agréments PLS.

Attribution d'une subvention dans le cadre de l'aide à la performance énergétique des logements (AAPEL)

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur une demande de subvention d'un montant prévisionnel de 7 350 €.

Demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH (subvention < 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur 5 demandes de subvention d'un montant total prévisionnel de 13 382 €.

Transports, Infrastructures, Déplacements

Convention de transaction relative à la fixation d'indemnités d'expropriation

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le projet de protocole transactionnel entre la CAGB et MM. Louis JOBARD, Christian JOBARD et Mme Chantal JOBARD,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce protocole et à diligenter toutes procédures utiles au paiement des indemnités convenus, notamment à autoriser la déconsignation du reste des sommes déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,
Jean-Claude ROY,
2^{ème} Vice-Président

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 26 DEC. 2012